

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 5 novembre 2014

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mercredi 5 novembre 2014 à 19 h 40, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Jessy Leclerc
MM. les conseillers	Gervais Fournier
	Rémi Fortin
	Dominic Côté
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--------------------------------------------------------	---------------

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil municipal sont présents et conviennent de tenir la présente séance extraordinaire. Les membres du conseil renoncent en conséquence, *de vive voix*, à l'avis de convocation de cette séance extraordinaire, conformément aux articles 155 et suivants du Code municipal du Québec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance.

2014-11-250

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2014-11-251

RÉVISION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2012-02, INTITULÉE « POLITIQUE CONCERNANT L'APPELLATION DES TITRES D'EMPLOI ET LA DESCRIPTION DES TÂCHES À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE »

Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier, et résolu :

DE revoir la politique intitulée « Politique concernant l'appellation des titres d'emploi et la description des tâches à la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2014-11-252

PROPOSITION POUR ÉTABLIR LES HEURES DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL MICHAËL TREMBLAY – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - PÉRIODE HIVERNALE 2014-2015

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté :

DE garantir un minimum de trente (30) heures de travail par semaine à M. Michaël Tremblay, employé aux travaux publics, pour la saison hivernale 2014-2015, et ce, débutant le 15 décembre 2014 et se terminant le 15 mars 2015.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 5 novembre 2014

QUE le salaire horaire de l'emploi est de vingt dollars (20 \$), plus 4 %, représentant le taux de l'indemnité de vacances.

M. le maire Roger Vaillancourt demande le vote.

Mmes les conseillères Joyce Bérubé, Jessy Leclerc et MM. les conseillers Gervais Fournier, Rémi Fortin et Jean-Pierre Martel se prononcent contre.

M. le conseiller Dominic Côté se prononce pour.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2014-11-253

DEUXIÈME PROPOSITION POUR ÉTABLIR LES HEURES DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL MICHAËL TREMBLAY – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - PÉRIODE HIVERNALE 2014-2015

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin :

DE garantir un minimum de vingt-cinq (25) heures de travail par semaine à M. Michaël Tremblay, employé aux travaux publics, pour la saison hivernale 2014-2015, et ce, débutant le 15 décembre 2014 et se terminant le 15 mars 2015.

QUE le salaire horaire de l'emploi est de vingt dollars (20 \$), plus 4 %, représentant le taux de l'indemnité de vacances.

M. le maire Roger Vaillancourt demande le vote.

Mmes les conseillères Joyce Bérubé, Jessy Leclerc et MM. les conseillers Gervais Fournier, Dominic Côté et Jean-Pierre Martel se prononcent contre.

M. le conseiller Rémi Fortin se prononce pour.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2014-11-254

TROISIÈME PROPOSITION POUR ÉTABLIR LES HEURES DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX MICHAËL TREMBLAY ET CYRIL GAGNON – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - PÉRIODE HIVERNALE 2014-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier :

DE garantir un minimum de vingt (20) heures de travail par semaine à M. Michaël Tremblay, employé aux travaux publics, pour la saison hivernale 2014-2015, et ce, débutant le 15 décembre 2014 et se terminant le 15 mars 2015 et de plus, celui-ci doit respecter la politique numéro 2014-01, intitulé « Politique de gestion des conducteurs de véhicules lourds de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

QU'en période hivernale, en raison de la nature du travail, l'employé permanent aux travaux publics M. Cyril Gagnon a un horaire variable, conformément à l'article 7 de son contrat de travail et de plus, celui-ci doit respecter la politique numéro 2014-01, intitulé « Politique de gestion des conducteurs de véhicules lourds de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

QUE le salaire horaire de l'emploi de M. Michaël Tremblay est de vingt dollars (20 \$), plus 4 %, représentant le taux de l'indemnité de vacances.

QUE le salaire hebdomadaire de l'emploi de M. Cyril Gagnon est de mille soixante-cinq dollars et vingt-neuf cents (1 065,29 \$).

M. le maire Roger Vaillancourt demande le vote.

Mmes les conseillères Joyce Bérubé, Jessy Leclerc et MM. les conseillers Gervais Fournier et Jean-Pierre Martel se prononcent pour.

MM. les conseillers Rémi Fortin et Dominic Côté se prononcent contre.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2014-11-255

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 5 novembre 2014

DE lever la séance extraordinaire du 5 novembre 2014. Et la séance est levée à 21 h 04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Roger Vaillancourt
Maire

YB/DG/dg